

**PLAN DE FORMATION
DROIT DE LA RESPONSABILITE CIVILE**

Public visé : Toute personne, débutant dans le domaine de la R.C.

Objectifs : Etre capable de distinguer, les différents types de R.C.

Moyens pédagogiques : La formation est dirigée par un juriste. Elle comprend des apports théoriques et des mises en situations pratiques. Sur requête, la formation comporte également un examen détaillé des conditions générales de vente de l'entreprise et une étude/résolution de cas concrets préalablement fournis par le destinataire de la formation. La formation est donc complètement personnalisée et suppose une étude en amont par le conseiller formateur.

Méthodes d'évaluation des acquis : étude des CGV, étude de correspondances clients remis par le gestionnaire litige

Contenu de la formation :

- **DROIT DE LA RESPONSABILITE CIVILE (APPLIQUE A LA RELATION PROFESSIONNELLE)**
 - Responsabilité civile délictuelle, quasi-délictuelle, contractuelle
 - Obligation de sécurité
 - Responsabilité de l'employeur du fait des préposés
 - Assurances de responsabilités civiles (avant livraison, après livraison), les principaux aspects des contrats d'assurances (conditions de garanties, clause d'exclusions...)
 - Responsabilité du fait des produits défectueux